

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2021/C 507/05)

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce libellée en euros ⁽¹⁾.

Les faces nationales françaises des pièces normales de 1 et de 2 euros sont renouvelées pour la première fois depuis l'introduction de l'euro, afin de commémorer le 20^e anniversaire de l'introduction de l'euro. Les conditions énoncées à l'article 7, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 729/2014, qui dispose que les dessins utilisés pour les faces nationales des pièces normales ne peuvent être modifiés qu'une fois tous les quinze ans, sont donc remplies.

Les faces nationales françaises des autres dénominations restent inchangées.



1 euro



2 euros

Pays émetteur: France

Date d'émission: 1^{er} janvier 2022

Description des dessins: le nouveau dessin est conforme au symbolisme qui existait déjà sur les pièces normales de 1 et de 2 euros: l'arbre de vie. Le nouveau dessin associe les deux essences qui composent l'emblème de la République: le chêne, représentant la force et la solidité, et l'olivier, symbole de paix.

L'anneau extérieur des pièces représente les douze étoiles du drapeau européen.

La gravure sur tranche de la pièce de 2 euros est: 2 * *, répété six fois, orienté alternativement de bas en haut et de haut en bas.

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence aux autres pièces en euros.